

CONSULTATION

SUR LA RÉVISION DU MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES
AUX COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Oser + de financement pour la recherche collégiale

COORDINATION ET RÉDACTION

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Robert Poulin, administrateur, Association pour la recherche au collégial

Hélène Tardif, chargée de projet, Association pour la recherche au collégial

Isabelle Laplante, bibliothécaire responsable, Centre de documentation collégiale

RÉVISION LINGUISTIQUE

Hélène Larue

MISE EN PAGE

Mathilde Caramagno, agente d'administration

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

<http://www.cvm.qc.ca/arc> | arc@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_MEES_Memoire_2017.pdf

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	4
Présentation de l'ARC	5
Introduction	6
Financement des activités au fonctionnement.....	7
Accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois	12
Internationalisation des cégeps	13
Financement de la recherche au collégial	15
Autres thèmes potentiels	22
Commentaire global sur le modèle	23
Références bibliographiques	24
Annexe 1	4

SOMMAIRE

Oser + de financement pour la recherche collégiale! L'ARC exprime dans le présent mémoire son opinion en lien avec la consultation sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel.

- Il serait souhaitable d'ajouter deux principes à ceux déjà retenus : l'appartenance de l'ordre d'enseignement collégial à l'enseignement supérieur, à l'intérieur duquel la recherche est inhérente, et la mutualisation des ressources comme élément qui participe du développement durable.
- Parmi les principaux changements à apporter au modèle en vigueur figure le financement de la production de nouveaux savoirs scientifiques dans d'autres volets que le volet « S », puisque celle-ci est utile pour le développement des programmes de formation. Il en va ainsi de l'engagement d'étudiantes et d'étudiants de collèges au sein des équipes de recherche pour effet d'augmenter la capacité d'initiation à la recherche des établissements d'enseignement collégial.
- Le modèle actuel d'allocation des ressources aux cégeps ne prend pas en compte l'importance de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur que sont les collèges, ce qui constitue un problème important.
- Le maintien, voire l'élargissement, d'une offre de programmes variés et de qualité sur l'ensemble du territoire québécois nécessite notamment un investissement dans la recherche sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial, sur la formation à distance, et même, sur le numérique.
- L'internationalisation de la formation collégiale nécessite un investissement dans la recherche sur cette question. L'internationalisation des activités de recherche, elle, apparaît quasiment incontournable, et son soutien, absolument nécessaire.
- Le modèle d'allocation des ressources est statique; la recherche collégiale, dynamique. Si on lui octroyait les frais directs nécessaires pour déployer pleinement son potentiel, tout en préservant son caractère volontaire, son apport à la recherche et à l'innovation serait beaucoup plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Révisé, le modèle gagnerait à rendre les établissements d'enseignement collégial admissibles à l'obtention de frais indirects. L'ARC propose aussi de mettre en place un modèle de soutien à la recherche qui soit à deux niveaux : à l'échelle locale et à l'échelle provinciale. Enfin, la recherche doit être considérée comme un élément important de la mission des collèges et financée de façon normée, d'une manière aussi efficace et efficiente que l'enseignement et l'apprentissage, et ce, sans faire l'objet d'annonces politiques qui risquent d'en discréditer la valeur scientifique.
- La création d'appels de projets de recherche sur des problèmes reconnus par un certain nombre de parties travaillant au sein du réseau de l'enseignement collégial pourrait représenter une avenue fructueuse.
- Considérant les principaux buts du réinvestissement 2016-2022 à l'enseignement supérieur annoncé dans le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec, la recherche collégiale pourrait profiter d'une partie de ce réinvestissement de manière à soutenir les établissements d'enseignement collégial dans l'atteinte de ces buts.

PRÉSENTATION DE L'ARC

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de collèges publics et privés du Québec, de centres collégiaux de recherche ou de transfert dans tous les domaines, d'écoles gouvernementales de même que des milieux de la recherche universitaire, d'organismes subventionnaires, de syndicats, de ministères et de l'entreprise privée. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de cinq de ses membres, en provenance du réseau collégial et représentant des réalités diverses. Ses activités sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs de collèges; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche des collèges; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. Elle exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, au cours des deux dernières années, elle l'a fait lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada ont sollicité des commentaires relativement à leur déclaration de principes sur la gestion des données numériques ainsi que dans le cadre des consultations sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions, notamment par la tenue de sessions de formation et d'information; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, notamment par du mentorat, de l'accompagnement et de la consultation, stimule la création d'équipes; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

INTRODUCTION

Nous nous réjouissons que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède à une consultation sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel et que, de plus, il offre au milieu de l'enseignement collégial la possibilité d'y participer. Au fil des ans, l'ARC a exprimé son opinion à maintes reprises et elle est aujourd'hui ravie de transmettre quelques réponses en lien avec la consultation en cours – même si elle aurait vivement souhaité avoir davantage de temps pour consulter ses membres et d'autres organismes du réseau collégial, dont les collèges d'enseignement général et professionnel, de façon plus étendue qu'elle n'a pu le faire, compte tenu de l'échéancier. Les réponses qu'elle soumet sont le fruit des réflexions et des échanges des membres de son conseil d'administration, notamment lors de leur réunion tenue le 29 novembre 2017, ainsi que d'échanges avec certains de ses membres en règle, entre autres lors d'une séance tenue en ligne le 27 novembre. Celle-ci a réuni des participantes et des participants en provenance de 11 cégeps situés dans sept régions administratives et de deux organismes qui interviennent dans l'ensemble du réseau.

L'ARC porte un vif intérêt à l'ensemble des volets ayant trait au financement des établissements d'enseignement collégial. Toutefois, étant donné le temps imparti pour la consultation et par respect pour les principes déontologiques qu'elle met de l'avant, elle choisit de se concentrer sur les éléments qui se rapportent à sa mission, soit la promotion de la recherche collégiale. Ainsi, dans le présent mémoire, l'Association se prononce principalement sur les aspects du modèle d'allocation des ressources dans les collèges qui touchent plus particulièrement les activités de recherche, qui ont des retombées indéniables sur le développement scientifique, économique, social et culturel ainsi que sur l'enseignement et l'apprentissage dans la communauté au sein de laquelle sont établis les établissements d'enseignement collégial.

L'Association a déjà manifesté son intention d'être entendue, dans le cadre de la présente consultation, par les membres du comité d'experts. C'est avec beaucoup d'intérêt qu'elle se présentera devant eux pour répondre à leurs questions et fournir de l'information complémentaire.

Doit-on apporter des changements aux principes énoncés dans le mandat, soit l'autonomie, l'équité, la transparence, la stabilité et la simplicité? Si oui, lesquels et dans quels buts?

En ce qui concerne la mission des collèges, je souhaite que la recherche ne soit plus considérée comme complémentaire, mais essentielle. Elle crée les nouveaux savoirs qui seront enseignés à l'ordre collégial.

Souhait formulé par un congressiste lors du colloque
Des racines et des ailes pour la recherche collégiale,
tenu par l'Association pour la recherche au collégial
dans le cadre du 85^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir –
Acfas.

La recherche, peu en importe le type, est inhérente à l'enseignement supérieur, et l'ordre d'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur. Selon l'UNESCO, celui-ci comprend « tous les types de programmes d'études, de formation ou de formation à la recherche, de niveau post-secondaire, reconnus par les autorités compétentes [d'un pays membre] comme relevant de son système d'enseignement supérieur » (UNESCO, 2017, annexe II, p. 3). L'enseignement supérieur joue « un rôle vital en stimulant une pensée critique et créatrice, et en générant et en diffusant des connaissances au service du développement social, culturel, écologique et économique. [...] Grâce à sa fonction de recherche, il joue un rôle primordial dans la création de connaissances, et il sert à développer les capacités d'analyse et de création qui permettent d'apporter des solutions aux problèmes locaux et mondiaux dans tous les domaines du développement durable » (UNESCO, [2015], p. 15). Or, si la recherche est l'une des caractéristiques de l'enseignement supérieur, « la recherche collégiale est singulière à plusieurs titres. L'une de ses particularités est que les chercheuses et chercheurs qui la pratiquent le font volontairement, sans obligation professionnelle de quelque sorte. [...] Occupant une place de choix en recherche appliquée, passés maîtres en matière de recherche sur l'enseignement collégial, particulièrement doués pour le transfert des connaissances comme pour le transfert des technologies, constamment préoccupés par la vulgarisation scientifique, réinvestissant jour après jour les résultats de leurs projets dans la formation, les chercheuses et chercheurs de collège ont pris en main leur destinée scientifique, et ce, dès la création des cégeps » (Piché, 2011, p. XVII). Ainsi, en ce sens, ajoutons que la contribution des établissements d'enseignement collégial à la société québécoise se révèle non seulement économique, sociale ou culturelle, mais aussi scientifique. Les publications des chercheuses et chercheurs de collèges reflètent leur participation à tous les types de recherche, dans les trois secteurs de la recherche, et elles indiquent qu'ils sont déjà engagés dans la production de connaissances à l'extérieur de la seule recherche appliquée. Selon l'information qu'elle a recueillie dans le cadre de son projet d'histoire de la recherche collégiale, « l'ARC évalue que plus du cinquième des publications des chercheuses et chercheurs de collège appartiennent à la recherche fondamentale » (Piché, 2011, p. 7). Un cégep peut en effet contribuer « par des activités

[...] de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique » et il peut, de plus, « effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche » (Québec, 1997, article 6). Dans cette perspective, nous recommandons que la reconnaissance de l'appartenance de l'enseignement collégial à l'enseignement supérieur s'ajoute aux principes devant guider les travaux de révision du modèle d'allocation des ressources aux établissements d'enseignement général et professionnel, et que, de plus, le caractère volontaire de l'activité de recherche soit maintenu (Association pour la recherche au collégial, 2014, p. 1). L'un des volets de la mission commune des cégeps en sera ainsi renforcé, comme le suggère le mandat du comité d'experts (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017, p. 2).

Mutualiser des ressources comporte une dimension éthique, de l'ordre du développement durable. Nous nous réjouissons que la solidarité et l'harmonie entre les établissements soient prisées par les membres du comité des experts, selon les termes du mandat qui leur a été confié par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David. Sachant que les avantages de la recherche en équipe sont bien connus et très documentés, particulièrement depuis la Deuxième Guerre mondiale, il nous semble primordial d'établir un lien entre les principes retenus par le comité et la mutualisation des ressources, que nous souhaitons mettre de l'avant. Ainsi, afin de ne pas dédoubler les efforts et d'optimiser l'utilisation des fonds publics, nous estimons que certains besoins peuvent être pris en charge collectivement sans que l'on nuise pour autant à l'autonomie des établissements. Qui plus est, outre le fait de soutenir le partage entre les établissements, nous croyons que certains organismes qui ont contribué au développement de l'enseignement collégial peuvent assumer la responsabilité de fournir les réponses qui exigent une expertise pointue, dans le cas de besoins spécifiques. De plus, comme nous l'avons énoncé dans le mémoire que nous avons soumis aux Fonds de recherche du Québec lors de la récente consultation sur le projet d'énoncé de principes sur l'évaluation des impacts environnementaux de la recherche, il nous apparaît des plus important d'encourager les pratiques écoresponsables, qu'il s'agisse du fonctionnement (ou de la conduite) de la recherche ou du projet lui-même et du protocole adopté (Association pour la recherche au collégial, 2017, p. 8). Parce que la collaboration est de plus en plus incontournable pour solutionner les problèmes complexes auxquels les chercheuses et chercheurs font face, que la capacité de recherche des établissements d'enseignement collégial n'a pas encore atteint son plein potentiel et que la collégialité doit demeurer une valeur phare du financement de la recherche collégiale, nous recommandons d'établir la mutualisation de certaines ressources comme l'un des sept principes devant guider les travaux de révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel.

Quels sont les principaux changements à apporter dans le modèle FABS? Pourquoi? En quoi ces solutions permettraient-elles d'assurer un financement plus équitable de l'ensemble du réseau?

Je souhaite une recherche collégiale avec plus de financement dédié à l'apprentissage et à l'enseignement propres à cet ordre d'enseignement.

Souhait formulé par un congressiste lors du colloque
Des racines et des ailes pour la recherche collégiale,
tenu par l'Association pour la recherche au collégial
dans le cadre du 85^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir –
Acfas.

Utile pour le développement des programmes de formation, la production de nouveaux savoirs scientifiques pourrait être financée, à tout le moins en partie, par le volet « A » du modèle d'allocation des ressources. En effet, puisque le développement de programmes à la formation régulière et à la formation continue est financé par ce volet « A », n'y aurait-il pas lieu d'imaginer que la création de connaissances émanant de la recherche collégiale soit, à tout le moins partiellement, financée par ce volet du FABS? Depuis 50 ans, c'est-à-dire depuis la création des cégeps, les projets de recherche ayant permis de se pencher sur de réels problèmes d'enseignement ou d'apprentissage propres à l'enseignement collégial sont légion. S'appuyant sur cette production scientifique, l'ARC a mené deux métarecherches : une métasynthèse sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial (Barrette, 2004a, 2004b, 2005 et 2013) et une méta-analyse sur les interventions pédagogiques et la réussite scolaire (Barbeau, 2007). Ces initiatives témoignent de la quantité et de la qualité de la recherche collégiale en éducation. Elles ont constitué une vitrine pour les travaux des chercheuses et chercheurs de collèges et offert de nombreuses avenues pour l'amélioration de l'enseignement collégial. Si l'ARC avait les moyens de procéder à une mise à jour de sa méta-analyse sur la réussite scolaire, ou encore, de mener une nouvelle métarecherche, plus englobante, sur la réussite éducative, nul doute que nombre de projets réalisés au cours des 10 dernières années pourraient être pris en compte. Ainsi, toujours en ce qui concerne les retombées possibles de la recherche collégiale sur la formation, les résultats obtenus par la chercheuse Caroline Cormier, du cégep André-Laurendeau, et le chercheur Michel Pronovost, du collège Jean-de-Brébeuf, les ont conduits à formuler entre autres les deux recommandations suivantes : « revoir l'équilibre entre les disciplines dans la formation spécifique obligatoire » et « offrir [aux étudiantes et] aux étudiants plus de flexibilité dans leur parcours en sciences au collégial, en particulier leur offrir plus de cours au choix dans la formation spécifique » (Cormier et Pronovost, 2016, p. 9). Les connaissances et les techniques enseignées aujourd'hui dans les établissements d'enseignement collégial, et souvent utilisées par ceux-ci pour venir en aide aux entreprises – avec ou sans but lucratif – ou à la communauté à l'intérieur de laquelle ils évoluent, émanent à bien des égards des résultats de la recherche et de la création d'hier, alors que la recherche et la création d'aujourd'hui offriront à ces mêmes établissements les connaissances et les techniques qui seront enseignées demain. Non seulement la recherche collégiale est-elle méconnue, mais en sont issus des résultats de recherche en

éducation qui pourraient contribuer significativement à la persévérance scolaire et à la réussite éducative si la révision du modèle d'allocation des ressources aux établissements d'enseignement collégial conduisait notamment à un resserrement des liens entre l'enseignement et la recherche.

L'engagement d'étudiantes et d'étudiants de collèges au sein des équipes de recherche aurait notamment pour effet d'augmenter la capacité d'initiation à la recherche des établissements. Nous croyons en effet souhaitable que soit favorisé l'engagement de personnel étudiant au sein des équipes de travail, pour que les établissements puissent augmenter leur capacité d'initiation à la recherche en faisant en sorte que cette initiation fasse partie intégrante de la formation collégiale pour celles et ceux que la science intéresse, et que l'on soutienne ainsi l'acquisition d'une nouvelle compétence transversale. Cela constitue, de plus en plus, une attente des organismes subventionnaires, du Québec comme du Canada. Compte tenu des besoins de main-d'œuvre en matière de recherche, d'innovation ou de transfert et, qui plus est, de la nécessité de former l'esprit scientifique ou d'innovation chez les jeunes, il est souhaitable que l'ordre collégial contribue à cet objectif autant qu'il le peut – ce qu'il est notamment possible de faire en incluant des étudiantes et étudiants dans les équipes, entre autres comme auxiliaires ou comme stagiaires. De plus en plus de chercheuses et de chercheurs de collèges souhaitent intégrer des étudiantes et étudiants dans leurs projets ou les initier à la recherche dans le cadre de leurs cours. Fort intéressée par de telles initiatives, l'ARC tient depuis 1996 un concours par lequel elle récompense des projets de recherche réalisés dans différents contextes. Ainsi, elle a décerné cette année le premier de ses Prix étudiants à Laurence Demers, étudiante au cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, pour un projet intitulé *Développement d'un contenant à ciment biodégradable dans le sol*. L'étudiante a effectué ce travail à titre d'auxiliaire de recherche au centre collégial de transfert de technologie INEDI, affilié à ce cégep. L'ARC a attribué son troisième prix à Ariane Beaulieu, du cégep Limoilou, pour un projet intitulé *Le fléau de l'automutilation chez les adolescentes et les adolescents*, réalisé dans le cadre du cours de démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines. Cette étudiante est aussi devenue la première récipiendaire de la mention étudiante-chercheuse étoile dans le secteur société et culture, offerte par l'ARC en collaboration avec les Fonds de recherche du Québec. Ces exemples illustrent que les étudiantes en question ont mené leurs travaux non seulement dans deux contextes d'initiation à la recherche, mais aussi dans deux secteurs de recherche. Plusieurs initiatives en ce sens ont vu le jour durant les dernières années. D'ici la fin de la prochaine année scolaire, l'ARC doit d'ailleurs dresser un portrait des initiatives réalisées au sein du réseau collégial afin d'initier les étudiantes et étudiants à la recherche, effectuer une recension des écrits portant sur l'initiation à la recherche à l'ordre collégial (ou l'équivalent) et proposer à un périodique du réseau collégial un dossier sur l'initiation à la recherche chez les étudiantes et étudiants de collèges. De plus, l'ARC ne cessera d'intervenir auprès des organismes subventionnaires de manière à les convaincre de la nécessité de maintenir en place certaines mesures ou d'en mettre en place de nouvelles afin de soutenir l'initiation à la recherche dès l'ordre collégial. Par exemple, nous espérons que le Fonds de recherche du Québec – Société et culture aura les moyens de

réaliser son projet d'offrir des bourses d'initiation à la recherche à des étudiantes et étudiants de collèges et que le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies aura ceux de maintenir sans interruption son offre de bourses de stages d'été pour les étudiantes et étudiants du collégial. Un certain nombre de ces élèves possèdent les caractéristiques cognitives et affectives nécessaires pour s'engager dans des activités de recherche qui pourraient à tout le moins les former sur le plan scientifique et, peut-être, les amener à s'engager dans une carrière scientifique. La révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel pourrait paver la voie à une telle nouvelle avenue.

Quels sont, selon vous, les principaux problèmes apparus au cours des ans dans ce mode d'intervention, de même que ceux qui pourraient survenir dans le futur? Que proposez-vous pour les corriger? En quoi les solutions que vous suggérez permettraient-elles d'offrir un financement plus équitable à l'ensemble du réseau?

Le modèle actuel d'allocation des ressources aux cégeps ne prend pas en compte l'importance de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur que sont les collèges. Par conséquent, il n'accorde pas la priorité qu'il devrait aux activités de recherche réalisées au sein des collèges d'enseignement général et professionnel dans les trois secteurs de la recherche, soit la société et la culture, la nature et les technologies, et la santé – et ce, même si ces activités constituent un volet de la mission des collèges, tel que le définit la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (Québec, 1997). De plus, ce modèle a souffert au fil des ans d'un manque d'adaptation à la réalité vivante et bouillonnante du réseau collégial. Son statisme a fait en sorte que la vivacité du réseau n'a pu être prise en compte et que certains pans de la vie collégiale en ont presque été supprimés. Ainsi en est-il de la recherche, que la décentralisation de la banque des 150 ETC, en 1996, a presque détruite. Son potentiel considérable et sa contribution significative ont été quasiment balayés, et il a fallu attendre plusieurs années pour en voir la renaissance (Piché, 2011).

En vue d'offrir un niveau comparable de services à la population étudiante sur l'ensemble du territoire québécois, des changements devraient-ils être apportés au modèle FABS? Si oui, quels seraient-ils?

Le maintien, voire l'augmentation, d'une offre de programmes variés et de qualité sur l'ensemble du territoire québécois nécessite notamment un investissement dans la recherche sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial, sur la formation à distance, et même, sur le numérique. Dans la 3^e édition de son *Inventaire des recherches (1985-2012) concernant l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial*, l'ARC présente plus de 400 entrées. Ce nombre élevé d'entrées constitue un gage de l'implantation des technologies dans les activités d'enseignement collégial (Association pour la recherche au collégial, 2012). Or, le nombre de recherches sur le sujet a si dramatiquement chuté ces dernières années que la réalisation d'une autre métarecherche sur le sujet se révélerait impossible. Pourtant, les enjeux sont innombrables, et le savoir en la matière, lacunaire.

Quels sont les principaux changements à apporter dans le modèle FABS? Pourquoi? En quoi ces solutions permettraient-elles d'assurer un financement plus équitable de l'ensemble du réseau?

Pour élargir nos horizons, pour mieux comprendre ce qui se fait ailleurs, pour démarrer de belles collaborations nationales et internationales, je souhaite le retour d'un programme de soutien à la diffusion des résultats.
Souhait formulé par un congressiste lors du colloque
Des racines et des ailes pour la recherche collégiale,
tenu par l'Association pour la recherche au collégial
dans le cadre du 85e Congrès de l'Association francophone pour le savoir –
Acfas.

L'internationalisation de la formation collégiale nécessite un investissement dans la recherche sur cette question. Pourrait-il s'agir d'une orientation mise de l'avant au cours des prochaines années? L'internationalisation de la formation dans les établissements d'enseignement supérieur à travers le monde a pris de l'ampleur dans de nombreux pays. Elle est encouragée par l'UNESCO en raison de ses retombées positives sur la qualité des apprentissages. Le Québec l'a d'ailleurs bien compris en ce qui a trait aux universités, mais l'expérience est un peu plus mitigée du côté des collèges. Si les étudiantes et étudiants en provenance de l'extérieur du Canada peuvent assurément contribuer à assurer la viabilité de certains programmes, les établissements d'enseignement collégial gagneraient à miser sur l'accueil de cette nouvelle population étudiante pour occuper une place de choix en matière d'internationalisation, ou encore, à poursuivre l'encouragement au regard des études à l'étranger. Une équipe intercollégiale s'est penchée sur cette question. Sachant que les collèges s'appliquent à renforcer leurs activités sur le plan de l'internationalisation, les chercheurs ont voulu explorer et décrire les moyens mis en place ou qui pourraient être développés dans certains programmes collégiaux pour préparer les étudiantes et étudiants à de possibles expériences de travail à l'étranger à la suite de leur formation (Boutet-Lanouette, Jobin-Lawler, Villeneuve et Barlati, 2017). Cette question pourrait faire l'objet de nombreuses autres recherches, par exemple dans le cadre d'un nouveau programme de soutien à la recherche qui sera décrit plus en détails dans une section ultérieure du présent mémoire. Faire participer des étudiantes et étudiants de collèges à ces activités de recherche pourrait par ailleurs représenter un avantage concurrentiel pour les établissements d'enseignement collégial du Québec.

Si l'internationalisation de la formation collégiale semble souhaitable, l'internationalisation des activités de recherche apparaît quasiment incontournable, et son soutien sur le plan financier, absolument nécessaire. Certains éléments du parcours d'un chercheur tel Luc Laberge, du Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population (ÉCOBES), affilié au cégep de Jonquière, illustrent l'inscription des chercheuses et chercheurs de collèges du Québec dans de vastes réseaux. Au cours des dernières années, ce chercheur a notamment présenté une communication intitulée « Clinical,

Psychosocial, and Central correlates of Quality of Life in Myotonic Dystrophy Type 1 Patients », publiée dans *European Neurology*; une autre dans le cadre de Sleep 2012, la 26th Annual Meeting of the Associated Professional Sleep Societies : *Correlates of Acute Work-Related Fatigue in Students Aged 19-21 Years Who Have Jobs During the School Year* ; une communication intitulée *Work, School, Sleep, and Occupational Health and Safety in Adolescents and Young Adults* dans le cadre du World Congress on Sleep Medicine; une autre communication intitulée *Predictors of Change in Daytime Sleepiness: Preliminary Findings of a 9-Year Longitudinal Study in Adults with Myotonic Dystrophy*, dans le cadre de la 10^e Rencontre internationale sur la dystrophie myotonique. Le chercheur agissait également à cette dernière occasion comme responsable du comité d'experts internationaux sur les symptômes de somnolence présents dans cette maladie neuromusculaire très fréquente dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour leur participation à des réseaux de recherche internationaux, les chercheuses et chercheurs de collègues ont besoin de ressources financières suffisantes pour pouvoir être présents à cette échelle à toutes les étapes de la recherche, de la production au transfert des connaissances. Dans certains domaines, le mode actuel de production et de diffusion des connaissances s'appuie sans conteste sur cette internationalisation de la recherche. Les équipes de recherche sont de plus en plus composées de personnes associées à des établissements d'enseignement supérieur (ou à leurs centres de recherche) et qui proviennent de plus d'un pays et, à cet égard, l'ordre collégial ne fait pas exception. La collaboration internationale et intersectorielle vise entre autres à résoudre des problèmes technologiques ou des problèmes de société des plus complexes, qu'un individu seul peut difficilement solutionner. La recherche collégiale québécoise doit être en mesure de s'inscrire dans ce courant au même titre que celle des autres provinces ou des autres pays, et obtenir les ressources nécessaires pour ce faire. Outre l'adoption d'un modèle d'allocation des ressources qui prenne en compte cette réalité, des ressources supplémentaires devraient être réservées dans les programmes de financement prévus pour soutenir l'internationalisation de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial.

Le financement de la recherche est-il adéquat? Sinon, comment pourrait-on l'améliorer?

*À la recherche collégiale,
je souhaite une stabilité dans le financement
et un traitement équitable par rapport à la recherche universitaire.*

Souhait formulé par un congressiste lors du colloque
Des racines et des ailes pour la recherche collégiale,
tenu par l'Association pour la recherche au collégial
dans le cadre du 85e Congrès de l'Association francophone pour le savoir –
Acfas.

Le modèle d'allocation des ressources est statique; la recherche collégiale, dynamique. Au statisme du modèle actuel s'ajoute le fait que les montants alloués à la recherche collégiale ont connu une augmentation timide ces dernières années, nettement en deçà des sommes requises pour faire des collèges de véritables établissements d'enseignement supérieur au sein desquels la recherche doit sans conteste prendre la place qui lui revient. On doit se réjouir de la remontée du nombre d'activités de recherche, de l'augmentation du nombre de regroupements de recherche, y compris de centres collégiaux de transfert de technologie. À titre d'exemple, en 1983, lors du premier appel en vue de créer six centres spécialisés pour produire de la recherche appliquée dans les domaines relatifs à la technologie, 21 cégeps et deux collèges privés déposaient leur candidature. Dix ans plus tard, soit en 1994-1995, le réseau collégial comptait déjà 18 centres. Entre 2000-2001 et 2010-2011, leur nombre est passé à 46, et c'est à ce moment que trois centres dans le domaine des pratiques sociales novatrices ont été reconnus. Aujourd'hui, quelque 70 regroupements de recherche ou de transfert, y compris 49 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), dont six dans le domaine des pratiques sociales novatrices, sont présents au sein du réseau collégial. Le nombre de centres de recherche ou de transfert excède donc le nombre de centres collégiaux de transfert de technologie reconnus à ce titre par la ministre. Qui plus est, bien des activités continuent d'être menées à l'extérieur des centres, que ceux-ci soient ou non reconnus par le gouvernement du Québec, et nul ne connaît de manière exhaustive l'ampleur de la capacité de recherche du réseau collégial. Le tableau ci-après rend compte des crédits alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec pour l'année 1994-1995, l'année 2010-2011 et l'année en cours, soit 2017-2018. Le tableau complet figure à l'annexe 1.

	Année 1994-1995	Année 2010-2011	Année 2017-2018
Programmes d'aide à la recherche réservés aux centres collégiaux de transfert de technologie			
Nombre de centre	18	46	49
Budget de fonctionnement	1,8 M\$	8,6 M\$	9,8 M\$
Sous-total	1,8 M\$	8,6 M\$	9,8 M\$
Programmes de subvention de la recherche			
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage	1,9 M\$	1,13 M\$	1,51 M\$
Programme d'aide à la recherche à au transfert, volet innovation technologique	2,9 M\$	2,72 M\$	3,05 M\$
Programme d'aide à la recherche à au transfert, volet innovation sociale	-	0,6 M\$	1,2 M\$
Soutien à la recherche, incluant l'aide à la diffusion	0,31 M\$	0,27 M\$	0,94 M\$
Soutien à la recherche des collèges privés	0 M\$	0,517 M\$	0,563 M\$
Sous-total	5,11 M\$	5,237 M\$	7,263 M\$
TOTAL	6,9 M\$	13,8 M\$	17,1 M\$

Évolution des crédits alloués à la recherche collégiale par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les années 1994-1995, 2010-2011 et 2017-2018.

Source : Direction générale de la formation collégiale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017.

Les allocations spécifiques allouées aux cégeps pour la recherche et aux centres collégiaux de transfert de technologie par le volet « S » du modèle d'allocation des ressources se révèlent de plus en plus insuffisantes, en comparaison de la croissance des activités de recherche au sein de ces établissements. Depuis l'année 2002-2003, le nombre de centres collégiaux de transfert de technologie a augmenté de 113 % alors que le total des subventions pour l'ensemble des programmes de soutien à la recherche, y inclus ceux en appui à ces seuls centres, a augmenté de 122 %. Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 25,6 % au Québec. L'augmentation du total des subventions, en considérant l'évolution de l'inflation, n'a donc servi qu'à soutenir partiellement la croissance d'activités des centres collégiaux de transfert de technologie. Enfin, à l'ordre collégial, les coûts de la recherche sont notamment engendrés par le dégageement de tâche du personnel, et les salaires ont connu des hausses non négligeables au cours de cette même période.

Si l'on octroyait à la recherche collégiale les frais directs nécessaires pour qu'elle puisse déployer pleinement son potentiel, son apport à la recherche et à l'innovation serait beaucoup plus important qu'il ne l'est présentement. À l'heure actuelle, selon l'information

contenue dans *Oser + innover*, le Québec occupe le 1^{er} rang des provinces canadiennes – le 13^e rang au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques – pour ses dépenses intérieures en recherche et développement par rapport à son produit intérieur brut (Québec, 2017, p. 45). D'après la plus récente Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, l'ambition du gouvernement est de « hisser le Québec parmi le top 10 » (*ibidem*, p. 46). La recherche collégiale peut participer à cet effort collectif si on lui en accorde les moyens, sa contribution ayant déjà été plus imposante qu'elle ne l'est actuellement. Les frais directs sont attribuables directement et de façon non arbitraire à un projet de recherche, à la suite d'une évaluation par les pairs. Ils comprennent les éléments suivants : la rémunération selon les normes en vigueur, incluant les avantages sociaux, et un certain nombre de dépenses, telles que les déplacements liés à la recherche; la participation à des congrès pour présenter des résultats issus du projet financé; le matériel et les fournitures de recherche, incluant les frais d'analyse; les animaux de laboratoire, y compris l'achat et les frais de pension; la rétribution des participantes et participants à l'étude; la sécurité et l'élimination des déchets selon les normes; l'achat, la location, les coûts d'exploitation, d'entretien, d'installation ou de réparation de petits équipements; le transport de matériel et d'équipement; les télécommunications; les fournitures informatiques; l'achat de banques de données ou l'accès à de telles banques; l'édition, la reprographie et la traduction; les publications; la diffusion et le transfert de connaissances; la création ou la mise à jour de sites web en lien avec l'octroi. Étant donné le caractère de la recherche collégiale, l'une des mesures budgétaires les plus déterminantes de son existence est le dégagement de la tâche pour celles et ceux qui la pratiquent. Parmi les moyens mis de l'avant par le passé figure la banque de postes réservés à la recherche collégiale, désignée sous le vocable « banque des 150 ETC ». Abolie en 1996, elle a emporté avec elle le modèle même de la recherche collégiale et toute son efficacité. Créée en 1983, elle est passée de 23 postes à l'origine à 125 postes en 1995, notamment en raison de la multiplication des centres collégiaux de transfert de technologie. Cette disposition est apparue au fil des années comme le véritable fer de lance de la recherche collégiale. Une telle mesure, essentielle pour que les collèges déploient toute leur capacité de recherche, ne peut toutefois exister sans le financement des autres frais reliés directement à la recherche. De plus, la révision en cours doit conduire à l'adoption d'un modèle sur lequel on s'appuiera pour tenir compte des nouvelles exigences, par exemple celles des organismes subventionnaires à propos de la gestion des données de recherche ou de la responsabilité environnementale des chercheuses et chercheurs. Ainsi voit-on émerger de nouvelles attentes en matière de responsabilité environnementale : « Le processus de déclaration des impacts environnementaux de la recherche proposée par les [Fonds de recherche du Québec] exige des [chercheuses et] chercheurs qu'ils déclarent de façon systématique le niveau de risque d'avoir des impacts environnementaux associés à leur projet de recherche, au moment de déposer une demande de financement. » Dans le mémoire qu'elle a soumis dans le cadre de la consultation sur le sujet mené par les Fonds de recherche, l'ARC a notamment soutenu que les prévisions budgétaires de tout projet de recherche pourraient dorénavant inclure certains frais liés à l'autoévaluation des impacts environnementaux, tels ceux relatifs à la consultation de spécialistes ou d'agences spécialisées (Association

pour la recherche au collégial, 2017, p. 6). Si nul ne peut contester l'importance d'adopter des principes généraux et des pratiques exemplaires en cette matière, il en découle que tout modèle digne de ce nom doit être conçu en tenant compte de la complexification des enjeux sociétaux et, par conséquent, des effets de ces changements sur la recherche collégiale. Les sommes prévues pour soutenir cette recherche doivent être suffisantes, régulièrement indexées et versées directement aux collègues – et non aux centres de recherche ou de transfert –, dans le respect du calendrier d'activités de ces derniers, et générer une reddition de comptes raisonnable, compte tenu des montants en cause.

La croissance observée des activités de recherche était d'autant plus justifiée qu'elle est la conséquence directe de l'accomplissement d'un volet important de la mission des collègues et des visées gouvernementales affirmées à maintes reprises. Elle est aussi le résultat des politiques gouvernementales d'appui au développement économique. Toutefois, pour bien soutenir les activités actuellement menées et le développement de la recherche collégiale, il est nécessaire, premièrement, d'augmenter le montant total des subventions de manière à couvrir à tout le moins l'augmentation de l'indice de prix (25,6 % de 7,7 M\$, soit environ 2 M\$); deuxièmement, d'offrir à la vingtaine de centres collégiaux de recherche ou de transfert non reconnus comme centres collégiaux de transfert de technologie un soutien équivalent à celui reçu par ces derniers (200 k\$ + 45 k\$ pour la réalisation d'un projet de recherche par an) fois 20, soit environ 5 M\$; troisièmement, un montant de 3 M\$ pour les activités de recherche menées à l'extérieur de tels centres. Cela porterait l'augmentation minimale pour les frais directs de la recherche à 10 M\$. De plus, il serait pertinent de considérer que les centres collégiaux de transfert de technologie attendent depuis plusieurs années un ajustement à la hausse de leur subvention annuelle de fonctionnement, cette dernière étant demeurée de 200 000 \$ depuis plus d'une quinzaine d'années (sans compter que la portion de cette subvention de fonctionnement en provenance du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a même diminué de 100 000 \$ à 80 000 \$). En indexant au coût de la vie cette subvention à compter de cette année, il faudrait ajouter une somme de 2 % de 9,8 M\$ ($0,02 \times 9,8 = 196$ k\$), et ce, pour chacune des cinq années à venir (980 k\$). S'y ajouteraient des montants pour couvrir les frais indirects de la recherche.

Révisé, le modèle gagnerait à rendre les établissements d'enseignement collégial admissibles à l'obtention de frais indirects pour la recherche. Voilà l'une des suggestions formulées par l'ARC dans le mémoire que l'Association a déposé dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, l'an dernier. Ces frais font référence à des frais d'exploitation qui découlent de l'activité de recherche. Globalement, ils englobent des dépenses de cinq types : les installations de recherche; les ressources en matière de recherche; la gestion et l'administration des activités de recherche; les exigences réglementaires et normes d'agrément; la propriété intellectuelle et la mobilisation des connaissances. Règle générale, ils excluent les allocations de dégageement pour la recherche. Toutefois, comme la recherche est une activité volontaire à l'ordre collégial et que, par conséquent, elle ne fait pas partie de la tâche habituelle du personnel, la comparaison avec l'ordre universitaire est nécessairement difficile à

effectuer. Il n'en demeure pas moins que les cégeps ne peuvent actuellement compter sur ces allocations, sauf pour ce qui est des subventions octroyées par les Conseils de recherche du Canada. En ce qui concerne le programme Innovation dans les collèges et la communauté et le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés, ces frais sont compris dans la subvention. En ce qui concerne tous les autres programmes administrés par les Conseils, les collèges peuvent formuler annuellement une demande au Fonds de soutien à la recherche. Pour l'année 2016-2017, les établissements d'enseignement collégial du Québec ont d'ailleurs perçu entre 402 \$ et 38 927 \$, pour un total de 203 487 \$. Nécessaires pour développer la recherche, les frais indirects font cruellement défaut pour la recherche collégiale financée au Québec. Les Fonds de recherche du Québec versent aux universités un montant correspondant à 27 % des frais directs admissibles pour couvrir leurs frais indirects. Considérés comme insuffisant par nombre de groupes ou d'organismes universitaires, ce taux a été étudié par un groupe de travail pancanadien il y a quelques années. Ce dernier a estimé à 65 % le taux des frais indirects réels dans le cas des disciplines « lourdes » et à 55 % celui des frais pour les disciplines plus légères. Les trois Conseils du Canada modulent les sommes versées en fonction de l'ampleur des montants impliqués pour couvrir les frais directs. Un taux de 30 % de la subvention accordée dans le cadre des programmes de soutien à la recherche collégiale offerts par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pourrait être considéré comme raisonnable dans un premier temps. Ainsi, pour une subvention de 100 000 \$ accordée pour un projet subventionné par le Programme d'aide à la recherche et au transfert ou par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, par exemple, un montant équivalent à 30 % de la subvention initiale devrait être ajouté pour couvrir les frais indirects du projet, ce qui porterait le total de cette subvention à 130 000 \$. Au fil du temps, les établissements pourraient documenter la valeur réelle des frais indirects afin que ce taux soit réévalué de manière à refléter adéquatement la situation.

En raison de l'injection de nouvelles sommes pour la recherche collégiale, il est permis d'imaginer que la répartition de ces sommes – incluant les budgets des programmes de subventions existants – devrait correspondre à un nouveau modèle logique. Dans ce contexte, un montant de base pourrait être octroyé à chaque collège spécifiquement et exclusivement pour la recherche, tout en maintenant son caractère volontaire. Il devrait être utilisé de manière exclusive, à l'une ou à l'autre des fins suivantes, à l'échelle locale : une banque de dégagement de la tâche pour la conduite de projets de recherche ou pour la préparation d'une demande de subvention à un organisme subventionnaire; des services de soutien à la recherche; l'organisation d'activités visant la promotion de la recherche ou la diffusion des résultats de la recherche. Ce montant de base pourrait provenir de subsides prévus pour couvrir à la fois des frais directs et indirects de la recherche. Notre association serait disponible pour organiser auprès des collèges, avec la collaboration de la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec et tout autre organisme concerné par la question, une consultation visant à déterminer le montant de base requis. Le Ministère pourrait se réserver le droit de récupérer tout montant de base non utilisé pour la recherche.

L'ARC propose de mettre en place un modèle de soutien à la recherche qui soit à deux niveaux : certains besoins pourraient être pris en charge localement; d'autres, par des organismes du réseau collégial. La collégialité, en plus de procurer d'importantes économies d'échelle, est une façon de procéder habituelle pour les établissements d'enseignement collégial, qui ont l'expérience du travail en réseau. Les deux niveaux de soutien pourraient être financés à même les sommes injectées pour couvrir les frais indirects de la recherche. Cette solution a l'avantage non seulement d'optimiser l'utilisation des fonds publics, mais aussi d'éviter de doubler les efforts. Des organismes réseau, tels l'ARC ou le Centre de documentation collégiale, peuvent assumer la responsabilité de répondre aux besoins de soutien à la recherche dans les cas qui exigent une expertise pointue; par exemple, les besoins d'accompagnement des personnes responsables du soutien à la recherche dans les établissements, la formation des chercheuses et chercheurs, la valorisation des résultats de la recherche ou la gestion d'un système d'information sur la recherche collégiale. Ils peuvent aussi avoir la responsabilité d'activités telles que la veille stratégique et l'information sur l'ensemble du système de recherche canadien et québécois, la mise en commun d'outils de développement de la recherche collégiale, tels que les politiques liées à la recherche et des outils correspondants si besoin est, et enfin, la contribution au positionnement et au rayonnement de la recherche collégiale comme partie intégrante de l'enseignement supérieur au Québec. Deux exemples illustrent que la mutualisation peut offrir un soutien à la fine pointe des besoins des chercheuses et chercheurs de collèges, d'une part, et des exigences des organismes subventionnaires, d'autre part. Il s'agit de l'accès, d'abord, aux publications scientifiques, et ensuite, aux données de recherche. En effet, dans les mémoires qu'ils ont soumis dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, l'ARC et le Centre de documentation collégiale ont souligné la nécessité de combler le besoin des chercheuses et chercheurs d'accéder facilement, à distance, à la littérature scientifique nécessaire pour mener leurs travaux. Ils ont ajouté qu'il serait tout aussi important de donner accès aux publications scientifiques de ces chercheuses et chercheurs. Or, le Centre de documentation collégiale possède déjà toute l'infrastructure nécessaire pour offrir l'accès aux bases de données de publications scientifiques dont les chercheuses et chercheurs ont besoin, si jamais on lui accorde les ressources financières pour ce faire. De plus, l'archive ouverte EDUQ, déjà reconnue comme dépôt institutionnel canadien, donnerait un libre accès aux publications scientifiques des chercheuses et chercheurs de collèges dans la mesure où le Centre de documentation collégiale jouit des sommes nécessaires pour étendre la portée de son mandat à tous les domaines de recherche au sein desquels travaillent les chercheuses et chercheurs du collégial. Pour ce qui est de la gestion des données de recherche, l'ARC et le Centre de documentation collégiale collaborent déjà afin d'offrir un soutien au regard des plus importants aspects relatifs à cette question, de la rédaction de politiques institutionnelles de gestion des données de recherche à la conservation des données dans un dépôt institutionnel, en passant par l'élaboration de plans de gestion de données par les chercheuses et chercheurs. Déjà, l'ARC tient à jour un répertoire des politiques (de la recherche, sur l'intégrité, sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains, sur les conflits d'intérêts, sur la propriété intellectuelle, sur la conduite responsable et la

gestion des données de recherche) et des comités (d'éthique de la recherche, de la recherche, de protection animale ou d'examen de la plainte) liés à la recherche, élabore des guides (par exemple, pour la rédaction de politiques) et organise des ateliers de formation à l'intention des membres du réseau collégial. Quant au Centre de documentation collégiale, il conserve et diffuse le patrimoine documentaire du réseau dans son archive numérique EDUQ.info, enregistré comme dépôt institutionnel par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada. Dans les mémoires qu'ils ont déposés dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation, l'ARC et le Centre de documentation collégiale ont mis de l'avant des recommandations visant à soutenir conjointement l'accès aux publications scientifiques et aux données de recherche (Association pour la recherche au collégial, 2016, p. 12 et Centre de documentation collégiale, 2016, p. 4). Leur travail sert à l'ensemble du réseau collégial et il constitue un exemple probant de l'optimisation des ressources dans un contexte de mutualisation de celles-ci. Les résultats de la veille qu'ils opèrent montrent que les nouvelles exigences seront sous peu mises de l'avant par les Conseils de recherche, exigences que l'expertise en place et la collaboration permettent d'envisager sereinement. Étant donné sa capacité de recherche, moindre que celle des universités, le réseau collégial a tout à gagner à adopter un modèle mixte, unique et écoresponsable.

Le financement pour la recherche doit être octroyé aux collèges comme l'est celui pour les activités pédagogiques : en ce qui concerne le financement de projets ayant fait l'objet d'une recommandation par un jury de pairs et soutenus financièrement, le décaissement de l'argent doit être réalisé dès que le processus d'évaluation est terminé, sans attendre une annonce politique. Les délais engendrés par de telles annonces ont des effets négatifs, en effet; les réponses doivent être transmises aux chercheuses et chercheurs avec célérité. C'est aussi ce que demande la Fédération des cégeps dans son rapport sur la nécessaire révision du modèle de financement des cégeps (Fédération des cégeps, 2017, p. 12). Les délais de versement des fonds nuisent à plusieurs égards, notamment à la formation des équipes de recherche, et ils constituent un frein non négligeable au développement de la recherche collégiale et aux retombées que celle-ci peut avoir sur la région desservie par le collège. La recherche doit être considérée comme un élément important de la mission des collèges et être financée de façon normée, d'une manière aussi efficace et efficiente que l'enseignement et l'apprentissage, et ce, sans faire l'objet d'annonces politiques qui risquent d'en discréditer la valeur scientifique. En ce sens, elle doit être en phase avec le cycle annuel de gestion des collèges.

AUTRES THÈMES POTENTIELS

Quels autres thèmes devrait-on traiter lors de la révision du modèle d'allocation des ressources (FABS) et comment pourrait-on les aborder de manière réaliste et constructive? Le cas échéant, quels en seraient les paramètres de financement?

Nous croyons qu'il y aurait lieu de soutenir la création d'appels de projets de recherche sur des problèmes reconnus par un certain nombre de parties travaillant au sein du réseau de l'enseignement collégial. De telles initiatives auraient pour but de financer des projets dirigés par des chercheuses ou chercheurs de collèges qui s'intéresseraient à trouver des solutions structurantes à des problèmes spécifiques. Les problèmes identifiés pourraient être issus de travaux réalisés par un comité de concertation réunissant des organismes du réseau collégial, comme le nôtre, et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et découler entre autres de pistes de recherche relevées par les chercheuses et chercheurs au terme de projets subventionnés. L'internationalisation des cégeps ou la formation à distance (*voir ci-dessus*) pourraient, par exemple, faire l'objet de tels concours. D'autres recherches orientées pourraient aussi être menées, notamment sur la liberté « académique » à l'ère des médias sociaux et de la polarisation des discours, la conduite responsable en recherche collégiale, les stades de développement des littératies (physique, numérique ou scientifique, par exemple) au terme des études collégiales, ou encore, la contribution des établissements d'enseignement collégial au développement des régions sous différentes formes – économique, sociale, culturelle, politique ou scientifique, pour ne nommer que celles-là. Ce nouveau fonds pourrait aussi concerner la recherche pour d'autres problématiques, comme le soutien aux populations particulières ou en situation de handicap.

Pourriez-vous classer l'ensemble des thématiques que vous aurez retenues en fonction de l'importance relative à accorder à chacune d'elles, de manière à respecter le cadre financier prévu par le réinvestissement 2016-2022 déjà annoncé?

Je souhaite que la recherche collégiale soit un lieu d'engagement pour les étudiantes et étudiants de sorte qu'ils deviennent des acteurs et des promoteurs de notre société.

Souhait formulé par un congressiste lors du colloque
Des racines et des ailes pour la recherche collégiale,
tenu par l'Association pour la recherche au collégial
dans le cadre du 85e Congrès de l'Association francophone pour le savoir –
Acfas.

Considérant les principaux buts du réinvestissement 2016-2022 à l'enseignement supérieur annoncé dans le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec, à savoir rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur, améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants, favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale et répondre aux besoins du marché du travail, la recherche collégiale pourrait profiter d'une partie de ce réinvestissement de manière à soutenir les établissements d'enseignement collégial dans l'atteinte de ces buts. Cette option devrait figurer parmi les thématiques à prioriser. Afin de donner à la recherche sa juste place dans la mission des collèges, plusieurs options peuvent être envisagées concernant son financement. Ainsi, les frais complets pourraient être regroupés dans un nouveau volet du modèle, qui serait, par exemple, identifié par la lettre « R ». Par ailleurs, il pourrait s'agir d'un élément transversal, qui couvrirait tous les volets.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Inventaire des recherches (1985-2012) concernant l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial*, [En ligne], 2012. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/Inventaire_TIC_1985-2012.pdf] (Consulté le 14 décembre 2017).
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Les impacts environnementaux en recherche collégiale : pour un guide de principes généraux et de pratiques exemplaires*, [En ligne], février 2017. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FRQ_Memoire_2017.pdf] (Consulté le 14 décembre 2017).
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Maintenir la recherche collégiale tous azimuts : perpétuer une contribution essentielle à la vitalité intellectuelle, économique et sociale du Québec*, [En ligne], août 2009. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_memoire_Projet_de_loi_no_44.pdf] (Consulté le 5 décembre 2017).
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Oser + de recherche et d'innovation à l'ordre collégial*, [En ligne], novembre 2016. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_SQRI_Memoire.pdf] (Consulté le 14 décembre 2017).
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Pour une amélioration des conditions de pratique de la recherche collégiale*, [En ligne], septembre 2012. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Conditions-de-pratique-de-la-recherche-coll%C3%A9giale.pdf] (Consulté le 15 décembre 2017).
- BARBEAU, Denise. *Interventions pédagogiques et réussite au cégep*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.
- BARRETTE, Christian. « Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements du réseau collégial québécois : de la recension des écrits à l'analyse conceptuelle », *Clic*, numéro 55, [En ligne], octobre 2004a, [<http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=1085>] (Consulté le 15 décembre 2017).
- BARRETTE, Christian. « Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements du réseau collégial québécois : mise en perspective », *Clic*, numéro 57, [En ligne], mars 2005b, [<http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=1060>] (Consulté le 15 décembre 2017).
- BARRETTE, Christian. « Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements du réseau collégial québécois : parcours méthodologique », *Clic*, numéro 56, [En ligne], décembre 2004b, [<http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=1079>] (Consulté le 15 décembre 2017).
- BARRETTE, Christian, avec la collaboration de Sean GAYADEEN. « TIC et réussite au collégial : quelles leçons après 30 ans de recherche? », affiche présentée lors du

- colloque *La gestion de la propriété intellectuelle : courants de pensée et facteurs de succès*, tenu par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 81^e Congrès de l'Acfas, Université Laval, Québec, le 8 mai 2013, [En ligne], [https://educ.info/xmlui/bitstream/handle/11515/34769/ARC_Metasyntese_Barrette_2013-05-08_Affiche-finale.pdf?sequence=2&isAllowed=y] (Consulté le 14 décembre 2017).
- BOUTET-LANOUELETTE, Matthieu, et autres. « Aujourd'hui, le collégial. Demain, le monde! Formation des collégiens pour le travail à l'étranger », affiche présentée lors du colloque *Des racines et des ailes pour la recherche collégiale*, tenu par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85^e Congrès de l'Acfas, Université McGill, Montréal, le 8 et 9 mai 2017, [En ligne], [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC-Acfas2017_Affiche_Boutet-Lanouette-M.pdf] (Consulté le 15 décembre 2017).
- CANADA. *Fonds de soutien à la recherche*, [En ligne]. [<http://www.rs-fsr.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>]. (Consulté le 11 décembre 2017).
- CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE. *Mémoire du Centre de documentation collégiale présenté au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, décembre 2016.
- CORMIER, Caroline, et Michel PRONOVOST. *Intérêt et motivation des jeunes pour les sciences : portrait des étudiants collégiaux de sciences et leur appréciation des cours du programme*, [En ligne], cégep André-Laurendeau et collège Jean-de-Brébeuf, 2016. [<https://educ.info/xmlui/bitstream/handle/11515/34623/CormierPronovost-interet-motivation-jeunes-sciences-andre-laurendeau-brebeuf-parea-2016.pdf?sequence=2&isAllowed=y>] (Consulté le 15 décembre 2017).
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire*, Montréal, 2017.
- FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES. *Programme de recherche pour les chercheurs et chercheuses de collège*, [En ligne], 2017. [<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/concours-anterieurs/bourse/programme-de-recherche-pour-les-chercheurs-et-chercheuses-de-college-jcx7q8ap1497880198625/demande>] (Consulté le 12 décembre 2017).
- LAPOSTOLLE, Lynn, avec la collaboration de Sébastien PICHÉ. « Oser la recherche collégiale », dans *Trajectoires de réussite*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017, p. 417-426.
- PICHÉ, Sébastien. « Optimiser les échanges entre collèges et universités », *Découvrir*, mai-juin 2009, p. 7.
- PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et de Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Presses de l'Université Laval, 2011.

QUÉBEC. *Évolution des crédits alloués à la recherche au collégial*, [Québec], Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017.

QUÉBEC. *Frais indirects et réforme des coûts complets de la recherche* [https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/recherche-et-innovation/page/politiques-et-orientations-19544/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=18870] (Consulté le 14 décembre 2017).

QUÉBEC. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, [En ligne], 1997. [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/C-29?&digest>] (Consulté le 25 novembre 2017).

QUÉBEC. *Oser + innover*, [En ligne], 2017. [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/strategies/recherche_innovation/SQRI/sqri_complet_fr.pdf] (Consulté le 15 décembre 2017).

QUÉBEC. *Révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel*, [En ligne], 2017. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/Financement_cegep/document_consultation_revision_allocation_ressources_cegeps.pdf] (Consulté le 14 décembre 2017).

ROMPRÉ, Claude, [Notes personnelles].

UNESCO, *Éducation 2030. Déclaration d'Incheon. Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*, [En ligne], [2015]. [http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/ED_new/pdf/DRAFT-FFA-FR.pdf] (Consulté le 14 décembre 2017).

UNESCO, *Rapport d'étape sur l'élaboration d'un projet de convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur*, [En ligne], août 2017. [<http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002530/253046f.pdf>] (Consulté le 14 décembre 2017).

ÉVOLUTION DES CRÉDITS ALLOUÉS À LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL - MEES

	1994-1995	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes d'aide à la recherche réservés aux CCTT																					
Nombre de CCTT	18	23	23	23	23	23	28	28	31	35	40	39	41	46	46	46	46	49	49	49	49
Fonctionnement CCTT (MEES)	1,8	1,9	1,9	2,2	4,5	4,6	5,3	5,3	5,8	6,6	7,4	7,4	8,2	8,6	8,85	9,0	9,3	9,7	9,7	9,7	9,8
Sous-total : programmes réservés aux CCTT	1,8	1,9	1,9	2,2	4,5	4,6	5,3	5,3	5,8	6,6	7,4	7,4	8,2	8,6	8,9	9,0	9,3	9,7	9,7	9,7	9,8
Programmes d'aide à la recherche autres que ceux spécifiques aux CCTT																					
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	1,9	0,58	0,55	0,39	0,81	0,81	0,81	0,81	0,81	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13	1,23	1,23	1,23	1,23	1,51
Programme d'aide à la recherche technologique (PART - Volet technologique)	2,9	1,1	1,1	1,3	1,4	1,5	1,5	1,8	1,8	2,12	2,72	2,72	2,72	2,72	2,72	2,72	2,72	2,72	2,72	2,72	3,05
Programme d'aide à la recherche technologique (PART - Volet innovation sociale)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,6	0,6	0,6	1	1	1	1	1,2
Soutien à la recherche incluant le Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC)	0,31	2	0,32	0,14	0,18	0,33	0,25	0,25	0,25	0,26	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,19	0,19	0,133	0	0,94
Soutien à la recherche des collèges privés	0	0,07	0,08	0,41	0,44	0,44	0,47	0,41	0,45	0,45	0,45	0,517	0,517	0,517	0,517	0,517	0,517	0,517	0,517	0,517	0,563
Sous-total : programmes d'aide à la recherche	5,11	3,75	2,05	2,24	2,83	3,08	3,03	3,27	3,31	3,96	4,57	4,637	5,237	5,237	5,237	5,237	5,657	5,657	5,6	5,467	7,263
Total de tous les programmes	6,9	5,7	4,0	4,4	7,3	7,7	8,3	8,6	9,1	10,6	12,0	12,0	13,4	13,8	14,1	14,2	14,9	15,4	15,3	15,1	17,1